

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PERSÉCUTION !...

Le cardinal Langénieux, l'extraordinaire archevêque de Reims, vient de donner à la joie de ses contemporains un excellent motif de s'exercer à ses dépens.

Ce cardinal qui loge dans un palais de prince, entouré des mille comforts de l'existence moderne, environné du luxe le plus éclatant, qui émarge pour la forte somme au budget de la République et occupe un des plus hauts rangs dans l'Eglise catholique, afin de prouver par son exemple de quelle « éminente dignité y jouissent les pauvres » nous apprend que la « persécution religieuse est chaque jour plus brutale. »

Nous demandons à souffrir comme lui d'une persécution comprise de cette sorte.

Mais comme vous pourriez croire que j'exagère, voici une partie du poulet :

« Il y a longtemps déjà que les catholiques souffrent, chez nous, de l'hostilité des pouvoirs publics. Mais la persécution religieuse devient de jour en jour plus brutale et plus audacieuse. Nos monastères et nos couvents se ferment les uns après les autres. Une chronique navrante s'ouvre dans les journaux sous ce titre significatif : « Exode des congrégations ».

D'abord, nous en sommes fâchés pour un homme qui a mission de prêcher la vérité ; mais il dit là un mensonge.

Les monastères et les couvents ne ferment pas les uns après les autres.

La statistique officielle nous apprend que 607 demandes d'autorisations ont été déposées par les congrégations.

Nous voyons aussi que ces demandes portent sur un total de 9,397 établissements.

Tudieu ! nous trouvons, nous, que pour des gens qui émigrent, il en reste beaucoup trop en France.

Et chacun pensera que ces persécutés doivent, à tout prendre, préférer le régime d'oppression français à la liberté et à la sympathie des nations voisines.

Mais le cardinal ne s'en tient pas à ces affirmations platoniques. Il veut des « actes » et il entend que ces actes ne tardent point.

« Avec Léon XIII, ajoute-t-il, nous voulons espérer, nos très chers frères, que vous redoublerez de zèle afin que votre foi, bravant tout respect humain, ne craigne pas de s'affirmer publiquement par la parole et par les actes, pour confondre le mensonge et secouer le joug que l'impunité officielle fait peser si lourdement sur le pays et sur les consciences. »

Nous ne voyons pas du tout ce que Léon XIII vient faire là dedans. Il vaudrait mieux qu'il s'occupât un peu davantage des chrétiens d'Arménie que le Sultan-Rouge, le hideux Abdul-Hamid recommence à faire massacrer.

En voilà qui, à juste titre, peuvent se plaindre d'une persécution véritable et pour lesquels, pendant 3 ans, son cœur de Père n'eût pas un tressaillement, tandis que, méthodiquement, on en tuait plus de 300,000.

Quand on s'est lavé les mains dans une pareille cuvette de sang chrétien, on a mauvaise grâce à réclamer des autres « une foi qui s'affirme par des actes. »

Pour ce qui est du cardinal Langénieux, on peut très respectueusement lui faire observer qu'il pousse des citoyens français à la révolte contre une loi française.

Et le gouvernement devrait bien — sans le persécuter — l'informer que jusqu'au jour où le Pape aura seul le droit de commander chez nous, c'est encore aux lois votées par le Parlement français que doivent obéir, en France, tout le monde — et même les cardinaux.

Emile LAPORTE.

EN CHINE

La situation

Les Chinois tiennent leurs promesses et la manière dont ils rétablissent l'ordre à Pékin et dans la province, contraste heureusement avec le chaos produit par les expéditions peu glorieuses du comte de Waldersee. On n'a plus de craintes à propos des villageois alliés.

La question des chemins de fer semble aussi en voie de solution. Il n'y a aucune raison de douter que la Russie ne se propose d'exécuter les promesses faites par le comte Lamsdorff, le 8 novembre, et de restituer la ligne Chan-Hai-Kouan-Niao-Tchouang aux Chinois, contre le remboursement des dépenses faites par elle et contre un engagement pris par les Chinois de ne pas laisser des soldats étrangers se charger de sa police en dehors de la Grande Muraille.

Les Russes annoncent en route qu'ils se préparent à évacuer Niou-Thoung et à en restituer le port au Chinois.

On a aussi toute raison de croire que la regrettable dispute causée par la voie de garage pourra être réglée sur les lieux, à l'amiable.

Les Russes ont 1,700 hommes à Chan-Hai-Kouan, sans compter leurs postes le long de la voie ferrée jusqu'à Niou-Tchouang. Ils continuent à occuper le pont du chemin de fer et les ateliers, mais ils les rendront aux Chinois après la réparation du chemin de fer hors la Muraille.

Au Transvaal

A la poursuite de Botha

Bien que toujours en danger de capture, les Boers sous les ordres du général Botha échapperont paraît-il, au cordon intérieur qu'on avait promptement déployé pour leur couper la retraite, après que le général boer eut dû abandonner un certain nombre de ses hommes. Etant donné le nombre des troupes dont il dispose, il est impossible au général Lyttelton de bloquer tout le pays situé entre les frontières du Natal et du Zoulouland et Vryheid.

Le général Botha a réussi, dernièrement, en se dirigeant vers le nord, le long de la frontière du Zoulouland, à passer la ligne des troupes anglaises avec la moitié environ de ses hommes. Après avoir abandonné leurs fourgons et leurs bêtes à cornes, les Boers, sous les ordres de Botha et de Emmett, ont fait une marche de nuit jusqu'au nord-est de Vryheid, où les troupes du général Walter Kitchener les ont rejoints. Un engagement a eu lieu et les Boers se sont retirés vers le nord, laissant quatre blessés.

Les opérations ne sont pas terminées et sont toujours aussi intéressantes que jamais, puisque le général Botha reste toujours confiné dans un périmètre restreint, quoique plus large qu'auparavant.

INFORMATIONS

La commission du budget

La commission du budget a entendu la fin du rapport de M. Berteaux, sur le budget de la guerre, concluant à 11.500 000 fr. d'économies, en réservant la question de l'Extrême Sud algérien, jusqu'après l'audition du président du Conseil.

Sur la proposition de M. Merlou, rapporteur général, la commission a voté une réduction de 100 fr. sur les crédits des appels des réservistes et territoriaux, à titre d'indication.

M. Sembat, reprenant les propositions déjà faites par lui et par M. Gaston Doumergue, a demandé la suppression des crédits relatifs au fonctionnement des conseils de guerre en temps de paix. Cette proposition a été adoptée, puis M. Maurice Faure a repris la discussion des articles réservés du ministère de l'instruction publique. Dans ce budget, la commission a supprimé les indemnités au vice-recteur de la Corse, et confirmé son vote sur la suppression des aumôniers dans les lycées de garçons.

La commission a pris ensuite une résolution en vertu de laquelle la laïcisation des écoles primaires de filles devra être effectuée dans un délai de trois ans.

Le comité radical socialiste

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni mercredi au siège social, 62, rue Tiquetone, sous la présidence de M. Ch. Bos, député, M. L. Bonnet faisant fonctions de secrétaire.

MM. Henri Brisson, Léon Bourgeois, M. sureur, Gaston Doumergue et Bérard, députés se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance.

Le comité a examiné diverses questions, relatives à la propagande et à l'organisation du parti. Les demandes de conférences sont si nombreuses qu'un ordre de roulement devra être établi à une prochaine réunion. La correspondance venue de tous les départements témoigne d'une grande activité démocratique. Des instructions spéciales ont été données à plusieurs comités adhérents au parti.

Le comité exécutif a décidé d'inviter les comités qui n'ont pas encore commandé de brochures du congrès radical et les citoyens qui n'ont pas envoyé leur adhésion à écrire sans retard au siège du comité, 62, rue Tiquetone.

La prochaine séance a été fixée au mardi 15 octobre, à huit heures et demie du soir.

A la Légion d'honneur

Le départ du général Davout et de quelques autres personnages de la Chancellerie, sera vite oublié, malgré la campagne menée par les nationalistes contre le gouvernement et les nouveaux membres de l'ordre de la Légion d'honneur, la Chancellerie aura de nouveaux dignitaires.

En effet, le général Mourian a accepté le poste qui lui est offert dans le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

Suivant le *Gaulois*, les autres candidatures, sont celles du général de division Grillon et des généraux de brigade Guerrier et de Salles.

On annonce que le vice-amiral Puech aurait accepté de faire partie du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en remplacement du vice-amiral Lefèvre.

Les Congrégations

Tous les parquets de France ont reçu des feuilles imprimées contenant un question-

naire sur la situation des congrégations existant dans leur ressort. Ces feuilles ont été transmises, dès mercredi, aux commissaires de police, qui se sont rendus dans chaque établissement religieux pour y recueillir les renseignements demandés, qui sont les suivants :

1^o La congrégation est-elle autorisée ?
2^o Si la congrégation n'est pas autorisée, la maison mère a-t-elle demandé l'autorisation et possède-t-elle le récépissé de sa demande ?

3^o La congrégation qui se refuse à solliciter l'autorisation s'est-elle dispersée ?

A Bordeaux, dans tous les établissements non autorisés où se sont présentés les commissaires, il leur a été dit que la maison mère étant dans une autre ville, il n'était pas possible aux personnes présentes de donner au questionnaire une réponse positive.

Aucun incident.

De nouveaux fonctionnaires !

Le ministre du commerce vient d'instituer trois concours très prochains pour le recrutement des commissaires contrôleurs des sociétés d'assurances contre les accidents du travail, et de diverses catégories d'employés pour le contrôle central de ces sociétés.

Les dates de ces concours, les conditions exigées pour y prendre part et les émoluments des emplois mis au concours, figurent au *Journal Officiel* du 9 octobre, et seront immédiatement indiqués à toute personne qui en adressera la demande au ministère du commerce.

Incident à la frontière allemande

Deux chiens de chasse appartenant à MM. Tourtet et Stadier, de Lupoix (Vosges), franchirent la frontière et égorgèrent un agneau. Cet incident n'avait aucune gravité en lui-même ; le garde-forestier en chef Soherers se chargea de l'arranger à sa façon. En attendant, il fit saisir les chiens ; puis il écrivit aux propriétaires et les pria de venir les voir.

MM. Tourtet et Stadier se rendirent à l'invitation, vinrent en Alsace, payèrent le dommage et voulurent reprendre leurs chiens. Comme le collier de l'un avait été emporté par le garde-chef, on prévint celui-ci. Ce furent les gendarmes qui arrivèrent. Ils mirent les menottes aux deux Français, et les conduisirent à la prison de Massevaux. Nos deux compatriotes ne furent relâchés que le lendemain, après avoir versé un cautionnement de 1,600 fr.

En l'espèce, il s'agirait d'un véritable guet-apens. L'autorité a ordonné une enquête, et la légation d'Alsace-Lorraine sera saisie de l'incident.

Russes et Anglais en Afghanistan

Les journaux publient une nouvelle officieuse d'après laquelle la Russie n'a pas l'intention de faire aucun mouvement vers l'Afghanistan, si l'Angleterre reste absolument neutre en présence du conflit qui est imminent dans le pays des Afghans. Si au contraire, l'Angleterre manifesta le désir d'intervenir ou se met en marche vers l'est, la Russie répondra en poussant ses troupes vers l'ouest. La Russie a déjà renvoyé des renforts à Kush pour être en mesure d'avancer sur Hérat, si cela devient nécessaire.

Le correspondant ajoute que depuis les commentaires peu flatteurs au sujet des troupes indiennes en Chine, l'opinion publique donne moins d'importance aux forces militaires de l'Angleterre aux Indes.

L'affaire Laurent Tailhade

Jeudi, M. Laurent Tailhade et M. Gran-

didier, gérant du *Libertaire*, ont comparu devant le tribunal correctionnel.

La poursuite était motivée par la publication d'un article de M. Laurent Tailhade dans le journal le *Libertaire*, article jugé dangereux par le gouvernement.

M. Laurent Tailhade, est-il dit dans l'acte d'accusation, aurait fait l'apologie des crimes anarchistes, et aurait excité au meurtre contre le Tzar, le président de la République et les ministres.

Après le défilé des témoins parmi lesquels, MM. Jean Grave, Jean Marestan, Zola, Kahn, Liard-Courtois, tous amis et admirateurs du beau talent de M. Tailhade, après un réquisitoire sévère du substitut Fachon, et les plaidoiries de MM^{es} Merle et Salomon, le tribunal condamne M. Granddier à 6 mois de prison et 100 fr. d'amende, et Laurent Tailhade à 1 an de prison et 100 fr. d'amende.

La consommation du tabac

Les statistiques sont parfois très instructives. Voici aujourd'hui ce qu'elles nous apprennent sur la consommation du tabac dans les divers pays. Les chiffres indiquent la consommation moyenne par tête d'habitant :

Pays-Bas, 3,400 grammes ; Etats-Unis, 2,110 ; Belgique, 1,552 ; Allemagne, 1,485 ; Australie, 1,400 ; Autriche-Hongrie, 1,350 ; Norvège, 1,335 ; Danemark, 1,125 ; Canada, 1,050 ; Suède 940 ; France, 933 ; Russie, 910 ; Portugal, 850 ; Angleterre, 680 ; Italie, 635 ; Suisse, 610 ; Espagne, 550.

Ainsi en Espagne, où presque tout le monde fume, la consommation est très faible, tandis qu'elle est énorme aux Pays-Bas. Il faut voir, dans cet écart, l'influence due au mode de fumer, selon qu'il s'agit de fumeurs de pipe ou de cigarettes.

La séquestrée de Poitiers

L'affaire de la séquestrée de Poitiers vient d'avoir son dénouement devant le tribunal correctionnel de Poitiers.

Après quatre audiences, le tribunal a condamné Monnier, le frère de la malheureuse Blanche, séquestrée dans une chambre sans air, où régnait la vermine, à 15 mois de prison.

Nouvel échec du « Santos-Dumont »

Le *Santos-Dumont n° 7* est sorti hier à deux heures. Une avarie survenue au gouvernail, au moment où l'aérostat franchissait la Seine, l'a contraint de rentrer au parc d'aérostation.

Une foule de curieux assistait à cette expérience.

CHRONIQUE LOCALE

Une circulaire du ministre de l'instruction publique

Voici le texte de la circulaire adressée par le ministre de l'instruction publique aux inspecteurs d'académie :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Plusieurs de vos collègues m'ont consulté sur la question de savoir si, « en cas de déclaration d'ouverture d'une école privée congréganiste, l'inspecteur d'académie doit avant de livrer le récépissé prévu par l'article 158 du décret du 18 janvier 1887, exiger du déclarant la production du décret d'autorisation du nouvel établissement, conformément à l'article 13 de la loi du 1^{er} juillet 1901 ».

Cet article est ainsi conçu :

Art. 13. Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

La dissolution de la congrégation, la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres.

En outre, les articles 14 et 16 de la même loi portent que :

Art. 14. Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, § 2.

La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Art. 16. Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite.

Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, § 2.

La peine applicable aux fondateurs sera portée au double.

Il résulte donc de ces textes que, sans distinguer si le nouvel établissement appartient à une congrégation religieuse, reconnue ou non, le nouvel établissement ne peut, aux termes de la loi, se constituer s'il n'a pas été autorisé par un décret rendu par le Conseil d'Etat.

En conséquence, vous ne devez délivrer récépissé des pièces produites à l'appui d'une déclaration d'ouverture d'une école primaire privée congréganiste, que lorsque le dossier aura été complété par la remise des décrets d'autorisation prévue par la loi.

Vous voudrez bien assurer l'exécution de ces prescriptions et m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique,
G LEYGUES.

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture réuni hier dans la salle ordinaire de ses séances, a rendu sa décision dans l'affaire de l'élection au conseil d'arrondissement de Gourdon.

M. Villard, maire de Souilhaguet, candidat à cette élection fut battu par M. Malvy. M. Villard contre cette élection éleva de

nombreuses protestations qu'il apporta devant le conseil de préfecture.

Les faits reprochés à M. Malvy étaient graves ; dans une précédente audience, le conseil ordonna un supplément d'enquête, mais hier dans sa séance, il a rejeté les protestations de M. Villard, candidat radical et validé l'élection de M. Malvy, candidat nationaliste.

Cette décision nous surprend.

Nous estimons bien qu'une décision contraire ne pouvait être prise qu'autant que les faits apportés contre M. Malvy, aient été prouvés ; mais en l'espèce, les témoignages étaient formels, et les actes reprochés à l'élue Gourdon pourraient occasionner une mesure autre que celle prise par le Conseil de préfecture.

Ce dernier a cru bien faire en validant l'élection de Gourdon, soit.

Mais on nous permettra cependant de nous étonner de voir que l'accusation soutenue par M. le commissaire du gouvernement, n'ait pas été prise au sérieux par les membres du conseil.

Dès lors, toute les suppositions sont permises et l'on peut trouver étrange que ce qui était vrai d'un côté, fut jugé faux de l'autre.

Malgré tout, M. Villard ne doit pas s'incliner : et il ne s'inclinera pas, nous sommes en mesure de l'affirmer.

M. Villard portera ses protestations devant le Conseil d'Etat. Là, sera-t-il plus heureux ? nous l'espérons.

Dans tous les cas, son devoir est d'aller jusqu'au bout.

Ponts et chaussées

Par arrêté préfectoral, M. Bos, conducteur des ponts et chaussées, chargé de la subdivision de Figeac (ouest), est chargé à partir du 16 octobre, du service de la subdivision cantonale de Souillac, en remplacement de M. Bergerol.

Assistance médicale gratuite

Liste supplémentaire des pharmaciens ayant adhéré à ce service :

M. L. Mavit, pharmacien à Labastide-Murat.

CAHORS

Université de Toulouse

Les examens des baccalauréats de l'enseignement secondaire classique (2^e partie, 2^e série), et de l'enseignement secondaire moderne (2^e partie, 2^e et 3^e séries), auront lieu à Cahors.

Composition écrite : le 4 novembre à 10 heures 3/4 du matin.

Armée

M. Paul Verdier, horloger-bijoutier, est nommé sous-lieutenant au 207^e régiment de réserve à Cahors.

Vétérans des armées de terre et de mer

Section de Cahors. — Les membres fai-

sant partie de la 580^e section sont priés de se rendre dimanche, 20 octobre courant, à 2 heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Cahors salle des mariages, pour assister à leur réunion trimestrielle.

Ordre du jour : Paiement des cotisations du 4^e trimestre ; affaires diverses.

Les anciens militaires désirant faire partie de la Société, peuvent profiter de cette réunion, la dernière de l'année, pour se faire inscrire ; ils pourront ainsi, en payant les cotisations de l'année entière, faire remonter leur affiliation au 1^{er} janvier 1901. Passé ce délai les demandes devraient être reportées au 1^{er} janvier 1902.

Adjudication

L'adjudication du 17^e cantonnement de pêche du Lot, entre les barrages de Coty et de Lacombe, est renvoyée au vendredi 25 octobre à 3 heures du soir.

La mise à prix de l'adjudication est abaissée de 300 à 150 fr.

TOURNÉE D'OPÉRA-COMIQUE

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est vendredi 18 octobre qu'aura lieu, au théâtre de Cahors, la soirée de gala d'opéra-comique, annoncée précédemment dans notre journal, avec *Galatée* et les *Noces de Jeannette*, ces deux chefs-d'œuvre du genre.

Tout le monde connaît les *Noces de Jeannette* et *Galatée*, cette idylle mythologique. Qu'importe ! La musique en est si fraîche, si pimpante, si gaie, qu'on l'entend toujours avec un nouveau plaisir.

Ces ouvrages, honnêtes par excellence, peuvent être entendus par tout le monde et, grâce à l'interprétation de premier ordre qui nous est promise avec M^{lle} Alice Willem, de l'Opéra-Comique, dans le rôle de *Galatée* ; de M^{lle} Alice Darney, dans celui de *Pygmalion* le sculpteur ; de M^{lle} L. Bonnard, qui chantera les *Noces* ; grâce, enfin, à la maîtrise du maestro et du concours de toute la troupe, on peut être certain de passer une délicieuse soirée.

Avis aux amateurs de belle et bonne musique française.

Nous ne doutons pas qu'ils ne viennent en foule applaudir ces deux beaux ouvrages et les brillants artistes, qui voyagent sous l'habile administration de M. E. Daurelly.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 13 OCTOBRE 1901

Allegro militaire	Supp.
Nabuchodonosor (ouverture)	Verdi.
Valse Bleue	Margis.
L'Eclair (fantaisie)	Halévy.
Marche du Prophète	Meyerbeer.

De 4 à 5 heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 12 octobre 1901

Décès

Marre Robert-Pierre, 1 an, rue du Rempart, 32.
Garrigou Marie. Vve Mazelié, 57 ans, sans profession, à l'hospice.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XVI

— Donnez-moi votre fille et nous serons quittes, a dit cet homme sans conscience.

— Hélas ! madame, mon père qui aime l'argent plus que sa fille, a bien vite mis en oubli mon pauvre Jean et notre amour. A mes prières et à mes larmes il n'a eu qu'une réponse : Le riche meunier d'Oo sera ton mari... Alors, que le bon Dieu me pardonne, madame, la désespérance m'a prise. Tout était noir autour de moi et dans mon cœur. Séparée de Jean pour toujours, mais pouvant l'aimer dans toute la liberté de mon âme, j'aurais pu vivre encore... Mais être la femme d'un autre !... Un autre !... Un autre qui m'aurait peut-être aimée !... Ah ! madame, c'est la crainte d'un tel malheur qui m'a fait perdre la raison et qui m'a poussée... où vous m'avez trouvée... dit Claudie en baissant la voix. Et maintenant que faut-il faire pour retrouver la volonté de vivre ? reprit la pauvre fille avec une expression farouche.

D'une fenêtre basse ouvrant sur la porte, Pierre Dérouville avait entendu la dernière

partie de cette plainte lamentable de la jeune paysanne. Venu au village d'Oo avec la même pensée qui avait conduit Geneviève, celle d'une pitié active, il avait aperçu de loin Juliette et sa bonne. La présence de l'enfant lui avait révélé celle de la jeune femme, un sentiment de réserve et de discrétion l'avait fait s'arrêter. Assis sur un banc adossé à la chaudière, Pierre attendait la sortie de Geneviève.

Faible encore et agitée par le récit qu'elle venait de faire, Claudie s'était approchée de la fenêtre pour respirer l'air frais du dehors. Apercevant alors le jeune homme :

— Entrez donc, monsieur, la jeune dame est ici, dit-elle en ouvrant la porte à Pierre Dérouville, qu'elle prenait sans doute pour le mari de Geneviève.

— Je vous dois aussi, monsieur, bien des remerciements pour votre peine. J'étais lourde à porter, bien sûr. Et la pauvre Claudie essayait vainement une vague sourire. — Les âmes charitables ne manquent pas en ce monde, reprit-elle avec sa voix triste. Ah ! si chacun s'entraidait dans la peine, que de misères il y aurait de moins sur la terre. Je dis ça, et pourtant il y a des maux que les meilleurs cœurs ne pourraient pas soulager, ajoute Claudie, songeant à sa propre souffrance.

Lorsqu'il est entré, Pierre n'a témoigné aucune surprise à la vue de Geneviève, ayant l'air de trouver sa présence chez Claudie fort naturelle. Après l'avoir saluée, s'adressant à elle :

— Claudie a raison, il y a encore de bonnes âmes en ce monde ; vous en êtes bien la preu-

ve, madame.

— Je puis vous retourner l'éloge, monsieur ; mais en vérité, avons-nous le droit, pour le peu que nous avons fait, de nous ranger parmi les âmes d'exceptions ?... répond Geneviève avec une aisance qui ne laisse pas soupçonner l'effort que lui coûte cette calme attitude.

— Oh ! de moi, madame, il ne peut être question, mon rôle a été nul ; mais vous !... Le souvenir de la scène touchante à la quelle j'ai assisté ne sortira pas de ma mémoire. Quel dévouement intelligent vous avez déployé... et quelle courageuse énergie...

Geneviève, embarrassée, détourne la conversation ; se rapprochant de Claudie, elle lui prend la main.

— Ne perdez pas courage, lui dit-elle. Après ce qui est arrivé, votre père se laissera fléchir.

— Ah ! madame, si vous vouliez lui parler vous-même, si vous pouviez lui faire entendre qu'on ne s'acquitte point de son dû comme il se croit permis de le faire. N'est-ce pas, monsieur, dit Claudie, en s'adressant à Pierre dont le doux et triste regard l'attirait. que je serais grandement fautive de ne faire que le don de ma personne à cet homme qui veut m'épouser, en gardant mon cœur pour un autre ?

Pierre ne répondit pas à la question de Claudie.

— Votre père doit-il une très grosse somme à ce meunier ? lui demanda-t-il.

— Oh ! Dieu oui, mon bon monsieur, mon père est un ambitieux de terre. Le pré que vous voyez d'ici le tenait depuis longtemps,

Le meunier, qui le savait, lui a prêté une somme d'importance, douze pistoles au moins, c'est gros d'argent, et mon père savait bien qu'il n'aurait jamais le moyen de se libérer d'un pareil emprunt. Se défaire de ce pré, après qu'il l'avait cru sien, ça aurait été au-dessus de ses forces. Aussi, quand après une longue causerie à ce sujet, cet homme a dit à mon père : Donnez-moi votre fille et nous serons quittes, mon malheur a été décidé.

— Pauvre petite ! fit entendre Geneviève. Puis s'adressant à Pierre : — On pourrait la sauver, ce n'est qu'une question d'argent.

Geneviève, connaissant les intentions généreuses de Mme Mirmont, laissa deviner une partie de sa pensée.

— Oh ! madame, ne me privez pas du bonheur de cette bonne action, dit le jeune marin. Ah ! ajouta-t-il en s'animant, si les difficultés douloureuses de la vie pouvaient toutes se résoudre aussi simplement... Mais hélas ! il y en a de fatales, d'ixexorables, et celles-là exigent des sacrifices complets.

L'inflexion de la voix du jeune homme exprimait une amère tristesse. Geneviève avait compris. Arrêtant sur lui un profond regard :

— La destinée, souvent cruelle, se montre parfois miséricordieuse, dit-elle ; c'est au moment de la désespérance que le bonheur perdu est retrouvé. Vous le voyez, monsieur, en voici un exemple ; cette pauvre désolée d'hier, sera, grâce à vous, demain, au comble du bonheur. Vos pièces d'or feront ce miracle.

(A suivre.)

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — De notre correspondant :
Monsieur le Directeur,

A la suite des dernières élections au Conseil général dans le canton de Lauzès, je vous avais annoncé quelques détails complémentaires sur deux communes dont les représentants des partis vaincus semblent avoir fait leur repaire. Aussi bien ce qui se passe depuis quelque temps à Sabadel, me fournit l'occasion de tenir ma promesse.

C'est d'autant plus nécessaire, qu'une certaine presse, intéressée à dénaturer les faits, sème le mensonge d'une façon continue, sans qu'une voix se soit encore élevée pour rétablir la vérité.

Mon enquête est faite et bien faite, je l'espère, et je vais vous en faire connaître les résultats.

Et puisque la dissolution du Conseil de fabrique de cette commune empêche le fameux trio de Sabadel de dormir, nous en parlerons, nous aussi.

Mais avant d'attaquer cette question, remémorons les événements pour ceux qui font semblant de les avoir oubliés.

Depuis... toujours la réaction semble avoir fait de Sabadel son centre d'action. Si la mairie est restée pendant 4 ans aux mains du parti républicain, c'est qu'il fallait que la commune payât argent comptant les négligences de la municipalité réactionnaire — affaire Rodolose — et que M. Delsahut (un honnête homme celui-là j'espère), était bon pour cela !

Une seconde fois, pour une période de 6 mois, M. Delsahut revint à la mairie. Le maire bonapartiste, n'ayant pas assez de neveux au sein du Conseil municipal, voulait en faire entrer un troisième dans une élection complémentaire; les électeurs réagirent et M. Bastide, furieux, démissionna, mais pas pour longtemps.

Les électeurs qui avaient fait acte d'indépendance dans une élection complémentaire, quand survinrent les élections générales de mai 1900, ne surent pas résister à une pression sans précédents et les républicains redevinrent minorité.

La Mairie retomba aux mains des bonapartistes militants, et, dès la première séance, le Maire et l'Adjoint montrèrent qu'ils auraient de la poigne contre les républicains ces pelés, ces galeux, qui voulaient se mêler de libérer le suffrage universel et de s'occuper des intérêts généraux de la commune.

Depuis qu'il y a un Bureau de bienfaisance à Sabadel, l'Instituteur et le Curé en faisaient partie et prêtaient leur concours à la commission administrative. Les républicains n'auraient jamais songé à mêler la politique à l'élection des deux membres du bureau de bienfaisance nommés par le Conseil municipal.

Mais l'Instituteur est républicain; le Curé a eu le bon esprit de ne pas se mêler à la lutte des partis, de rester dans les attributions de son ministère. Il a refusé, paraît-il, dans certaine élection, d'intervenir auprès

d'un électeur suspect de tendresse pour les républicains; il a donc commis un crime impardonnable qu'on va lui faire payer aujourd'hui.

Le Curé et l'Instituteur sont chassés du Bureau de bienfaisance par 7 voix contre 5. Le scrutin secret, réclamé par le Maire et ses suivants, leur permet de se prononcer en baissant la tête.

Lefameux trio — Blanc, Bastide, Massip, trois têtes dans le même bonnet — est maître à la Mairie, maître au Bureau de bienfaisance; il rêve encore d'autres exploits. Peu lui importe que les intérêts de la commune soient en souffrance, que les ponts, les lacs, les fontaines, les chemins ne soient ni réparés, ni construits; que les subventions obtenues par les républicains soient perdues par sa négligence. Ce qu'il lui faut à ce fameux trio, c'est que la minorité républicaine soit chassée de partout, que sa rancune soit assouvie, que sa domination soit assurée et que tout électeur qui aura quelque velléité d'indépendance soit obligé de se plier aux exigences démodées et parfois révoltantes d'une municipalité qu'aucune autre commune du canton ne supporterait.

(La suite à dimanche.)

DURAVEL. — Fête patronale. — Sur l'initiative de quelques jeunes gens, la charmante petite localité de Duravel organise de splendides fêtes pour les 20, 21 et 27 octobre.

Le programme de ces fêtes est des plus attrayants, qu'on en juge :

Samedi 19. — A 8 heures du soir, salves d'artillerie; à 8 h. 1/2, grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 20. — Le matin, annonce de la fête par le *Formidable*; à 9 heures, entrée de la musique en ville; de 2 à 6 heures du soir, jeux divers; à 7 heures, grandes illuminations; à 8 heures, retraite aux flambeaux; à 8 heures 1/2, brillant feu d'artifice; à 9 heures, bal de nuit, bataille de confettis.

Lundi 21. — A 9 heures, tour de la musique en ville; de 10 à 11 heures, elle exécutera, sur les principales places, les meilleurs morceaux de son répertoire; à 2 heures, bal de jour; à 4 heures, course aux sacs; à 4 h. 1/2, jeu du baquet; à 5 heures, jeu de la crème; à 5 h. 1/2, mât de cocagne; à 8 heures, retraite aux flambeaux; à 8 h. 1/2, grande bataille de confettis, ouverture du bal de nuit.

Dimanche 27 octobre. — Grandes courses de vélocipèdes (le costume est obligatoire pour tous les coureurs). Les courses commenceront à 3 heures.

A 6 heures, distribution des récompenses dans la grande salle de la mairie; à 8 heures, grande illumination; à 9 heures, grand bal de nuit, clôture de la fête par un galop infernal et une grande bataille de confettis.

Les coureurs sont priés d'adresser leur adhésion au secrétaire de la fête.

Inutile d'ajouter que les visiteurs seront les bienvenus et qu'un très cordial accueil leur est réservé.

CASTELNAU MONTRATIER. — Foire. — Malgré les pressants travaux des champs, la foire de mardi a été très belle. Le champ de foire était bien garni de bœufs, moutons, agneaux et brebis, grande quantité de porcs gras, vendus de 46 à 48 fr. le quintal.

Grâce aux marchands étrangers qui fréquentent depuis quelque temps nos foires et qui ont su reconnaître la qualité amenée sur nos marchés.

Bœufs de travail, de 300 à 850 fr.; Veaux, 0,75 le kilog.; Poules, de 4 à 5 fr. la paire; Poulets, 0,70 le demi-kilog.; Œufs, 0,90 la douzaine; Blé, 15,50 l'hect.; Avoine, 8 fr. l'hect.; Maïs, 11,50 l'hectolitre.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Conférence. — Demain, dimanche, aura lieu dans la salle de la Mairie de Gourdon, à 3 heures du soir, une conférence publique faite par M. Malvy fils, conseiller général de Vayrac sur le sujet suivant :

« Le parti radical et la réforme fiscale ».

— Cercle démocratique. — Les membres du cercle républicain démocratique sont convoqués pour demain à 8 h. 1/2 du soir en assemblée générale.

Objet de la réunion :

Reddition des comptes.

MARTEL. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera le dimanche 20 octobre, à 3 h. 1/2 du soir, dans la salle de la mairie de Martel, une conférence agricole publique.

Sujet de la conférence :

Le meilleur moyen de remédier à la crise dont souffre l'agriculture.

SALVIAC. — Election au conseil général. — Par décret du président de la République, en date du 8 octobre, les électeurs du canton de Salviac sont convoqués pour le 27 octobre, à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Daffas, décédé.

« A LA TÊTE NOIRE »

Une naïve peinture reproduisant les traits d'une négresse au collier bleu, telle est l'enseigne d'une certaine auberge. L'artiste a voulu sans doute, représenter les verroteries bleues dont les Africains aiment tant à se parer. Du moins c'est ce que nous supposons.

Devant l'humble auberge s'étend la grande place de Lamballe; la nuit, deux lampes électriques y éclairent les curieuses façades des vieilles maisons bretonnes, mélange pittoresque de siècles d'ignorance et de progrès.

Or, ce ne sont ni les constructions du Moyen-Age, ni la lumière électrique, ni même l'auberge à la curieuse enseigne qui nous ont décidé à faire le voyage de Lamballe, mais tout simplement le désir de mieux nous rendre compte du contenu d'une certaine lettre que Monsieur Regnier pro-

prétaire de l'anberge de la Tête noire : située Rue Notre-Dame, non adressait le 24 février 1899, après avoir eu soin de faire légaliser sa signature par M. Barataux, adjoint au maire de Lamballe.

La salle de café où nous entrons, est entourée de tables et de bancs; de rayons chargés de bouteilles de vin et de liqueurs, et de tablettes garnies de bols de faïence diversément coloriés.

Pendant que M. Regnier parle de ses épreuves, nous prenons des notes qui s'accroissent, en tous points, avec le contenu de la lettre de notre hôte. Du reste voici de quoi il s'agit :

« Il y a environ huit ans, » nous dit M. Regnier, « j'habitais Evreux comme employé dans une importante laiterie de cette ville. C'est à cette époque que je contractai une maladie d'estomac des plus graves dont j'eus à souffrir pendant plusieurs années. »

« Mon mal résistait à tous les remèdes. Jour et nuit j'avais des crampes d'estomac qui me rendaient l'existence intolérable.

« Je n'avais plus d'appétit, et le peu que je mangeais ne me profitait guère, car la digestion ne se faisait que partiellement et très difficilement. J'avais très mauvaise mine, et ma faiblesse était telle que je ne pouvais plus travailler qu'au prix de grands efforts. J'étais en outre très constipé malgré tous les laxatifs que je prenais.

« Me voyant, un jour, si souffrant mon patron me conseilla d'avoir recours à la Tisane américaine des Shakers qui l'avait guéri d'un mal semblable au mien, et il ajouta que je pouvais me procurer ce remède chez M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille. Je suivis ce conseil, et au bout de quelques jours, les effets furent merveilleux. Les crampes avaient disparu, et les intestins fonctionnaient normalement. En continuant ce traitement je repris de l'appétit et des forces. Trois flacons ont suffi à me guérir complètement. Depuis, je n'ai plus rien senti. Vous pouvez publier mon attestation, si vous le jugez à propos.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions de la Bourse sont un peu plus satisfaisantes, les cours se maintiennent au même niveau ou sont en reprise sur la clôture précédente.

Le 3 0/0 a passé de 100,92 à 100,95; le 3 1/2 0/0 clôture à 101,92 et l'Amortissable à 99,50.

Les Sociétés de Crédit sont en progrès : Le Comptoir National d'Escompte à 563; le Crédit Foncier à 677; le Crédit Lyonnais est recherché à 986 au lieu de 978 clôture précédente; la Société Générale s'avance à 606.

Parmi les Chemins français : Le Lyon à 1,639 et le Nord à 2,020 n'ont pas varié, l'Orléans ferme à 1,620.

Le Suez en hausse de 10 fr. clôture à 3,700. L'Extérieure a passé de 69,80 à 70,02; l'Italien cote 99,35; le Portugais 26,07, le Russe 3 0/0 1891 est lourd à 82,40.

Le Serbe unifié 4 0/0 se traite à 66,75. Le Turc D reprend le cours de 24 fr. la Banque Ottomane cote 522.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
12 Vend.	+ 17	+ 10	764	Beau
13 Sam.	+ 16	+ 7	761	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable — Pluie.
D^r HERBEAU.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIII

L'ÉPREUVE DU FEU

La nuit avançait. Autour de Cecil, l'armée ignorait ce qui venait de se passer.

Châteauroy, qui se rendait parfaitement compte de son manque d'égards pour les hôtes du maréchal, n'eut garde de raconter l'incident, se réservant le prétexte de ne pas avoir voulu troubler l'harmonie générale. Les deux officiers avec lesquels il discuta l'affaire furent d'accord que le plus sage était de laisser passer la nuit sans déranger personne. L'accusé était l'idole de son escadron. On ne saurait prévoir jusqu'à quels excès pourraient se laisser entraîner des soldats surexcités par la boisson, s'ils apprenaient que leur camarade favori avait donné l'exemple de l'insubordination et allait passer en conseil de guerre pour expier son crime.

Excepté ces officiers et les hommes chargés de la garde du prisonnier, personne n'eut connaissance de ce qui était arrivé à Cecil; ni les troupiers dormant dans cette vaste ville de tentes et dont plus d'un se serait jeté à corps

perdu dans la mutinerie sur un seul mot du captif, ni la femme qui, dans la solitude de son insomnie, était hantée par le souvenir de ses paroles d'amour, et dans le cœur de laquelle se glissait le pressentiment que jamais elle ne serait plus heureuse si l'avenir de cet homme était abandonné à la misère, ni son ami d'enfance, qui passait la nuit à boire et à rire avec les officiers d'état-major.

Personne ne fut averti, pas même Cigarette. Loin de ses camarades, si loin qu'on ne songeait pas à la chercher, elle était assise, seule, devant les cendres du feu du bivouac, depuis longtemps éteint.

Les coudes appuyés sur les genoux, tenant ses tempes des deux mains, cachées sous les sombres tresses de sa chevelure soyeuse, elle semblait être changée en pierre.

Elle portait sur le cœur la croix, l'objet de ses anciens désirs, l'étoile vers laquelle elle avait élevé ses regards depuis son enfance, qu'elle avait vue à travers la fumée des champs de bataille, qui l'avait guidée à travers le carnage. Et pourtant elle l'aurait jetée loin d'elle si, en récompense elle eût pu, pendant un instant, goûter le bonheur d'unir ses lèvres à celles de l'homme aimé, dans un baiser d'amour.

— Que je suis folle ! murmurait-elle d'une voix étouffée; que je suis folle !

Elle se dit cela sérieusement. Les désirs et les délices de l'amour meurent jeunes, mais le sentiment de l'honneur suffit pour remplir toute une existence. L'amour aurait charmé sa jeunesse de joies inexprimables, pour s'en-

voler en l'abandonnant au chagrin et au repentir. Mais cette croix-là, le don de son pays, le symbole de son héroïsme, l'accompagnerait toujours, éclairant son chemin par l'honneur dont elle était l'emblème. Et si sa vie devait durer au-delà de la jeunesse, si la vieillesse, un jour, devait amener la mort, ses mains chercheraient cette croix au moment de l'agonie, et sa bouche sourirait quand les infirmiers, assis à son chevet, diraient tout bas : « Cette vie était glorieuse, — cette vie fut vécue pour la France. »

Elle savait cela : mais elle était jeune, elle était femme. Elle sentait dans ses veines l'ardeur de sa jeunesse passionnée, dans son cœur la désolation de sa jeunesse abandonnée.

Et l'honneur avait l'air si froid auprès de l'amour !

Elle se leva impétueusement; la nuit était avancée, et le camp, que les torches avaient depuis longtemps cessé d'éclairer, était plongé dans un profond silence.

Du côté du levant, une première lueur annonçait l'aurore. Pendant un moment, elle resta immobile à regarder attentivement la vaste et noire cité de tentes.

— Il vaut mieux que je m'en aille pour quelque temps; je deviens folle et méchante ici, se disait-elle. Je vais parler à Blanc-Bec.

Blanc-Bec était le soldat de l'armée d'Italie.

En un instant, elle eut sellé et bridé *Etoile-Filante*. Elle sortit du camp, sans prévenir personne. Elle était aussi libre d'aller et venir que l'oiseau dans l'air. Elle partit ainsi, ne sachant rien de ce qui venait d'arriver à

Cecil. Et comme le soleil se levait, la femme qu'il aimait partait, elle aussi, ignorant le sort de son ami d'enfance.

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

La lumière chaude et transparente d'une journée d'automne africain éclairait, à midi, l'intérieur d'une vaste tente dressée au milieu des divisions réunies au quartier général de l'armée du Sud. Des militaires, représentant tous les grades, se pressaient dans cette tente. C'était une assistance nombreuse, serrée, haletante, dont l'attention muette et soutenue, dominée par la discipline, qui interdisait tout signe d'approbation ou de mécontentement, avait en elle quelque chose de terrible. Ce silence contrastait singulièrement avec la tension que trahissaient tous les regards et toutes les attitudes. C'est que dans cette tente siégeait un tribunal, et ce tribunal était le conseil de guerre.

(A suivre.)

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 1^{er} JUILLET 1901)

De Paris à Toulouse

	17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	OMNIBUS.
PARIS.....	départ..	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée..	1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	départ..	3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée..	6 36	6 34 s.	4 57	12 32 m.	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ..	6 45	7 1*	5 5	1 38	—	—	—	—	7 11 s.
Gignac-Cre-sensac.....	arrivée..	7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	7 49
SOULLAC.....	départ..	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	8 10
SOULLAC.....	arrivée..	7 45	7 40	5 44	2 3	—	—	—	—	8 18
CAZOULÈS.....	départ..	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	8 25
Lamothe-Fénelon.....	arrivée..	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	8 27
Nozac.....	départ..	8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	8 42
GOURDON.....	arrivée..	8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	8 53
Saint-Clair.....	départ..	8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	—	9 6
Dégagnac.....	arrivée..	8 40	—	—	3 3	—	—	—	—	9 16
Thédirac-Peyrilles.....	départ..	8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	9 28
Saint-Denis-Catus.....	arrivée..	9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	9 40
Espère.....	départ..	9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	9 51
CAHORS.....	arrivée..	9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	10 1.
CAHORS.....	départ..	9 32	8 47	6 45	3 56	—	—	—	—	10 12 s.
Sept-Ponts.....	arrivée..	9 41	8 54	6 54	4 5	—	—	—	—	7 30 m.
Cieurac.....	départ..	9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	7 42 m.
Lalbenque.....	arrivée..	10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	7 59
Caussade.....	départ..	10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	8 8
MONTAUBAN.....	arrivée..	10 45	9 36	7 32	5 15	—	—	—	—	8 45
MONTAUBAN.....	départ..	11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	—	9 27
TOULOUSE.....	arrivée..	12 13 s.	0 49 s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
TOULOUSE.....	départ..	1 11 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	—	9 16 m.	5 45 m.	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée..	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	10 53	7 25	—	—
CAUSSADE.....	départ..	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—
LALBENQUE.....	arrivée..	—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	12 13 s.	8 48	—	—
CIEURAC.....	départ..	—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	12 22	8 57	—	—
SEPT-PONTS.....	arrivée..	—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	12 34	9 9	—	—
CAHORS.....	départ..	2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	—	12 42	9 17	—	—
CAHORS.....	arrivée..	2 49	4 48	6 40	—	10 36	—	—	—	—	—	9 36	—	—
Espère.....	départ..	—	—	6 53	—	—	—	—	—	—	—	9 48	—	—
St-Denis-Catus.....	arrivée..	—	—	7 7	—	—	—	—	—	—	—	10 1	—	—
Thédirac-Peyril.....	départ..	—	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	10 14	—	—
Dégagnac.....	arrivée..	—	—	7 30	—	—	—	—	—	—	—	10 23	—	—
Saint-Clair.....	départ..	—	—	7 40	—	—	—	—	—	—	—	10 32	—	—
GOURDON.....	arrivée..	—	—	7 55	—	—	—	—	—	—	—	10 45	—	—
Nozac.....	départ..	—	—	8 4	—	—	—	—	—	—	—	10 53	—	—
Lamothe-Fénelon.....	arrivée..	—	—	8 13	—	—	—	—	—	—	—	11 2	—	—
CAZOULÈS.....	départ..	—	—	8 25	—	—	—	—	—	—	—	11 2	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée..	—	—	8 26	—	—	—	—	—	—	—	11 14	—	—
SOULLAC.....	départ..	3 47	5 51	8 34	—	11 43	—	—	—	—	—	11 25	—	—
SOULLAC.....	arrivée..	3 48	5 55	8 39	—	11 44	—	—	—	—	—	11 22	—	—
Gignac-Cressens.....	départ..	—	—	9 9	—	—	—	—	—	—	—	11 25	—	—
BRIVE.....	arrivée..	4 24	6 31	9 44	—	—	—	—	—	—	—	11 51	—	—
BRIVE.....	départ..	4 28	7	—	—	12 22 m.	—	—	—	—	—	12 23 s.	—	—
PARIS.....	arrivée..	12 5 m.	4 21 m.	—	—	12 29	—	—	—	—	—	12 50.	—	—

(1 et 2) 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres.
 (3 et 4) 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.
 (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 ^e cl.)	Poste.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	7 50	12 49	6 30 s.
Mercuès.....	6 45	8 42	1 3	6 44 s.
Arrêt Douelle.....	6 23	—	1 7	6 48 s.
Parnac.....	6 50	8 59	1 14	6 55 s.
Luzac.....	6 56	8 55	1 20	7 2
Castelfranc.....	6 49	9 29	1 32	7 15
Arrêt Prayssac.....	6 52	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	9 42	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	9 55	1 50	7 35
Soturac-Touzac.....	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	10 32	2 7	7 53
LIBOS — A.	7 51	10 39	2 15	7 59
PARIS — A.	11 33 s.	—	4 21	8 39 m.

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 50 s.	10 50 s.	7 8 m.
LIBOS — A.	7 6	3 3	8 55
Fumel.....	8 6	3 47	9 15
Soturac-Touzac.....	8 16	3 33	9 25
Duravel.....	8 25	3 40	9 32
Puy-l'Évêque.....	8 35	3 47	9 39
Arrêt Prayssac.....	8 37	3 54	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzac.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle.....	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 13	4 27	10 19
CAHORS — A.	9 25	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 25	1 27 s.	6 27 s.
Capessut, halte.....	7 32	1 50 s.	6 36 s.
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Siers.....	7 52	1 55	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Condouct.....	8 14	2 17	7 14
St-Géry, halte.....	8 21	2 24	7 21
St-Martin-Lab.....	8 33	3 33	7 28
Calvignac, halte.....	8 44	3 44	7 55
Cajarc.....	8 55	3 55	7 47
Montbrun, halte.....	9 6	3 6	7 57
Tozac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadolène.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC, D.	7 33	11 9	5 19
Lamadolène.....	7 46	11 33	5 31
Tozac.....	7 56	11 33	5 45
Montbrun, halte.....	8 4	11 42	5 52
Cajarc.....	8 14	11 55	6 4
Calvignac, halte.....	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.....	8 32	12 14	6 24
St-Géry, halte.....	8 40	12 23	6 35
Condouct.....	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry.....	9 9	12 45	7 9
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 15	1 10	7 18
Capessut, halte.....	9 25	1 11	7 26
CAHORS — A.	9 31	1 19	7 34

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 10 octobre 1901.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — Louis Jacolliot : Les Chasseurs d'esclaves (suite). — H. de Balzac : Eugénie Grandet (suite). — André Theuriot : La Chasse. — François Deschamps : Au coq d'or. (suite). — Paul Gauthier : Balle perdue (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire frustique (suite).

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e).

Sommaire du n° 1481, du 12 octobre 1901.

Fabrication de l'huile d'aiguilles de pin, par P. de Mériel. — Philippe Lebon d'Humbersin, inventeur du gaz, par Albert Gaudry. — Signaux optiques de Buffalo à Toronto, par Flamel. — Les mines d'argent d'Aspen au Colorado, par L. de Lannay. — Grotte paléolithique à figures peintes sur les parois, par X... — Persistance de la vision. — Un chemin de fer payant, par Daniel Bellet. — La chasse à la baleine à l'arbalète, par Charles Rabot. — La vitesse de l'air à différentes hauteurs, par G. G. — La végétation du lupin en sols calcaires, par R. Dumont. — L'analyseur d'induction, par A. Rémond. — Culture et production de la coca en Bolivie, par B. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 7 octobre 1901, par Ch. de Villedeuil. — Une ville de maisons roulantes, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 41 (12 octobre 1901).

1^o Tien-Tsin, par M. Villetard de Laguerie. 2^o A travers le monde : En Galicie. — Lemberg, par Georges Servières.

3^o L'Expansion Coloniale : L'île de San Thomé. 4^o Civilisations et religions : Une curieuse Coutume du Valais. — La Soupe des pauvres dans la vallée de Tourtemagne. — La Population de la France et la production économique de notre pays.

5^o Livres et Cartes. 6^o Conseils aux voyageurs : Météorologie pratique. — La Température. — Chaleur envoyée par le Soleil. — Les Thermomètres, par F. Quénesset.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1506^e livraison (12 octobre 1901).

Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — Jean Gutenberg, par J. Heinecké. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Grave erreur. — La Lotus, par M^{me} Barbé.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2324 du 12 octobre 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Le 29 Floréal, an X (19 Mai 1802) : Napoléon Bonaparte crée l'Ordre de la Légion d'honneur. (Tableau d'Yvon). — Devant le Palais de la Légion d'honneur. — La méditation de l'Invalide. — Le grand salon de la Légion d'honneur. — La maison de Saint-Denis. — Une grille historique. — Groupe de pensionnaires de la Légion d'honneur. — Dans la classe de cuisine. — Les loges. — Ecouen.

Portraits : Les membres du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur. — M^{me} Ryckebusch, surintendante de la Légion d'honneur. — Le Dr Catelan, directeur de la santé à Marseille.

La Franc-Maçonnerie : L'entrée du récipiendaire. — Le serment. — L'épreuve du cercueil. — Salle du Grand conseil et principal temple du Grand Orient de France. — L'épée flamboyante du Vénérable. — Modèle traditionnel des emblèmes maçonniques. — La montre de Cagliostro. — Façade du Grand-Orient. — Les signes de reconnaissance; le signe de détresse; la poignée de main maçonnique.

Portraits : S. M. Edouard VII, Roi d'Angleterre et d'Irlande, Empereur des Indes, vénérable. — M. Desmons, Sénateur, Président du Grand Orient de France.

Paris : Les Postes : M. Mougeot dans son cabinet de travail. — Le télégraphe Chappe. — Types de facteurs.

Portraits : Le doyen et la doyenne des Postes. — Le plus jeune et la plus jeune des employés des Postes.

Départements : Au Frioul : Suspects!... derrière la grille fatale. — Entrée principale et parloir de la quarantaine. — Entrée du lazaret de Ratonneau. — Un navire arrêté en quarantaine

— Le phare jaune. — Le Dr Cat